

Athènes le 20 août 2004

**FEDERATION INTERNATIONALE D' ESCRIME**

**Commission de Signalisation Electrique  
du Matériel et des Installations (S E M I)**

**NOUVELLES REGLES POUR LES ARMES  
CONVENTIONNELLES FLEURET ET SABRE**

**Réglage des temps de fonctionnement des appareils de  
signalisation, identification des appareils**

**PROCEDURE A SUIVRE**

**PRELIMINAIRE**

Après consultation des fédérations nationales il a été décidé de mettre en application de nouvelles règles, ce qui implique la modification des temps de fonctionnement des appareils de signalisation électrique.

<b>Arme</b>	<b>Prescriptions a changer</b>	<b>Anciennes règles</b>	<b>Nouvelles règles</b>
<b>Fleuret</b>	Sensibilité de l'appareil	<b>1 à 5 ms</b>	<b>13 à 15 ms</b>
	Temps du coup double	<b>700 à 800 ms</b>	<b>275 à 325 ms</b>
<b>Sabre</b>	Temps du coup double	<b>300 à 400 ms</b>	<b>110 à 130 ms</b>

*Tableau des nouveaux temps de contact et de blocage pour le fleuret et le sabre.*

**1. OBJECTIFS DU PRESENT DOCUMENT**

- Permettre l'application correcte des nouvelles règles pour modifier les appareils de signalisation.
- Faciliter le contrôle des appareils de signalisation modifiés ou construits suivant les nouvelles règles, avec une plaque d'identification.
- Informer sur la procédure de vérification
- Vérifier que les réglages des appareils de signalisation ne puissent pas être modifiés.

## **2. INSTRUCTIONS POUR LES CONSTRUCTEURS DES APPAREILS DE SIGNALISATION**

Les constructeurs devront :

- **Prévoir toutes les modifications nécessaires au fonctionnement correct des appareils de signalisation suivant les nouvelles normes**, même si ces modifications ne sont pas explicitement décrites.
- **Pour les appareils d'anciennes générations, a modifier**  
Adapter les caractéristiques de l'appareil aux nouvelles normes de réglage, avec la mise en place de nouveaux éléments en remplacement de l'ancien système de réglage.
- **Pour les appareils neufs : nouvelle série de fabrication**  
Programmer les microprocesseurs suivant les nouvelles normes
- **Plaques d'identification des appareils de signalisation**  
fixer une plaque spéciale d'identification en plus des plaques d'identification traditionnelles, permettant de reconnaître que l'appareil correspond aux nouvelles normes.  
La plaque d'identification de 2 cm x 1 cm, de couleur rouge comportera l'inscription suivante en lettres noires :

**T 2005**

- **Prescriptions techniques**

Le système de réglage de l'appareil devra être protégé pour éviter toute sorte de modification. Le système de sécurité est laissé à l'appréciation du constructeur : code d'accès de sécurité, circuits plombés ou autre.

Le constructeur devra établir une notice technique accompagnant chaque appareil. Cette notice précisera le système de sécurité adopté.

### **3. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES FEDERATIONS NATIONALES ET LES ORGANISATEURS DES COMPETITIONS OFFICIELLES DE LA FIE**

3.1 Tous les organisateurs des compétitions officielles de la FIE devront envoyer la fiche des appareils, dûment remplie, au siège de la FIE a Lausanne, un mois avant la date de la compétition : voir document en annexe.

Fiche technique des appareils : saison 2004 - 2005

**Nom du constructeur et marque des appareils : .....**

**Modèle ou référence des appareils : .....**

*suivant le cas :*

**Date de modification des anciens appareils : .....**

**Date de fabrication des nouveaux appareils : .....**

**Nombre total d'appareils : .....**

#### **3.2 Renseignements a communiquer a l'observateur de la FIE pour les épreuves de Coupe du Monde**

La fiche technique des appareils de signalisation dûment remplie devra obligatoirement être remise à l'Observateur désigné par la FIE, avant le début de la compétition.

#### **3.3 Pour les Championnats du Monde**

La fiche technique sera obligatoirement envoyée a la FIE a Lausanne à l'attention de la SEMI, deux mois avant les Championnats.

### **4. CONTROLE DES MARQUES DE SECURITE DES APPAREILS DE SIGNALISATION**

Le fonctionnement des appareils de signalisation est de la responsabilité du constructeur. La vérification portera sur le système de sécurité empêchant toute modification des caractéristiques techniques de l'appareil.

***L'Observateur vérifiera les plaques d'identification des appareils et veillera à ce qu'ils ne soient pas modifiés.***

Le Président de la SEMI  
Marcello BAIOTTO



**FEDERATION INTERNATIONALE D' ESCRIME**

**Commission de Signalisation Electrique  
du Matériel et des Installations (S E M I)**

**Fiche technique des appareils de signalisation  
pour la saison 2004 - 2005**

Date : .....

FEDERATION (PAYS) : .....

Nom de la compétition : .....

**1. Nom du constructeur et marque des appareils : .....**

**2. Modèle ou référence des appareils : .....**

**3. Suivant le cas :**

**3.1 Date de modification des anciens appareils : .....**

**3.2 Date de fabrication des nouveaux appareils : .....**

**4. Nombre total d'appareils : .....**

A remettre a l'observateur de la FIE pour son rapport, dans le cas des épreuves de la **Coupe du Monde**.

A envoyer obligatoirement au siège de la FIE a LAUSANNE, a l'attention de la SEMI, deux mois avant les **Championnats du Monde**.

Signature et cachet de la Fédération

  

---